RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 01695
Numéro SIREN : 398 043 356
Nom ou dénomination : ABBOTT MEDICAL FRANCE SAS

Ce dépôt a été enregistré le 26/12/2017 sous le numéro de dépôt 53325

ABBOTT MEDICAL FRANCE SAS
Société par actions simplifiée
Au capital social 400.000 euros
Siège social : 1-3 Esplanade du Foncet – 92130 Issy-les-Moulineaux
398 043 356 RCS Nanterre

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 18 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le 18 décembre,
A 10 heures

La société SJM International Holding S.à r.l. dont le siège social est situé 26 boulevard Royal, 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en qualité d'associé unique (l'« **Associé Unique** ») de Abbott Medical France SAS (la « **Société** »), a pris à son siège social, conformément à l'article 21 des statuts, les décisions unilatérales suivantes.

Ernst & Young et Autres, commissaire aux comptes de la Société, de même que les représentants du Comité d'entreprise ont été régulièrement informés de la présente décision.

ORDRE DU JOUR

- Projet de révocation de Monsieur Denis Hansjacob de ses fonctions de Membre du Comité Exécutif et de Directeur Général de la Société – respect de ses droits à la défense ;
- pouvoirs en vue des formalités.

Monsieur Denis Hansjacob a été informé de la présente future décision et est absent et ne s'est pas joint téléphoniquement comme celui lui avait été proposé.

En conséquence, après avoir pris connaissance des documents suivants :

- un exemplaire des statuts de la Société.

L'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique rappelle que Monsieur Denis Hansjacob a été licencié de ses fonctions de salarié. L'Associé Unique envisage de procéder en outre à la révocation de Monsieur Denis Hansjacob de ses fonctions de Membre du Comité Exécutif et de Directeur Général.

L'Associé Unique décide de révoquer Monsieur Denis Hansjacob de ses fonctions de Membre du Comité Exécutif et de Directeur Général avec effet immédiat.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités.

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre : dépôt N°53325 en date du 26/12/2017

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

L'Associé Unique